

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION – DÉLAI : 15 JUIN****ANNÉE SCOLAIRE : 20..... / 20.....**

Les écolages du CMNE se basent sur la valeur contributive des payeurs dont l'enfant est domicilié dans le canton de Neuchâtel, nous avons besoin des renseignements suivants :

- Inscription d'un enfant** (merci de cocher ce qui convient)
Etat civil des parents Mariés \Rightarrow données 1) 2) et 3) à compléter
 Séparés ou divorcés :
 Garde partagée \Rightarrow données 1) 2) et 3) à compléter
 Garde attribuée à un seul parent \Rightarrow données 1) et 2) à compléter
- Inscription d'un adulte** (dès 18 ans révolus au 31 juillet de l'année en cours) \Rightarrow données 2) à compléter
- Élève mineur domicilié hors canton** \Rightarrow données 1) et 2) à compléter
- Élève majeur domicilié hors canton** \Rightarrow données 2) à compléter

1) Coordonnées personnelles de l'élève mineur

Sexe : Femme Homme Date de naissance :

Nom : Prénom :

Courriel (facultatif) : Téléphone :

Adresse (si différente de celle du représentant légal 1)

.....

2) Coordonnées du représentant légal 1 ou de l'élève majeur

Sexe : Femme Homme Année de naissance :

Nom : Prénom :

Rue et n° : NPA :

Localité : N° AVS :

Téléphone privé : Téléphone mobile :

Courriel obligatoire:

Le soussigné a pris connaissance du "Règlement des études et des examens du Conservatoire de musique neuchâtelois" du 19.12.2007 et s'engage à payer les taxes et écolages conformément aux tarifs des cours selon le règlement en vigueur. En particulier, il a pris note de l'échéance du 15 juin (art. 7, al. 4) pour aviser le secrétariat par écrit de tout changement souhaité, notamment l'interruption des études. A défaut, il est conscient qu'il est tenu de payer l'écolage de l'année scolaire suivante.

Signature :

3) Coordonnées du représentant légal 2

Sexe : Femme Homme Année de naissance :

Nom : Prénom :

Rue et n° : NPA :

Localité : N° AVS :

Téléphone privé : Téléphone mobile :

Courriel obligatoire:

Le soussigné a pris connaissance du "Règlement des études et des examens du Conservatoire de musique neuchâtelois" du 19.12.2007 et s'engage à payer les taxes et écolages conformément aux tarifs des cours selon le règlement en vigueur. En particulier, il a pris note de l'échéance du 15 juin (art. 7, al. 4) pour aviser le secrétariat par écrit de tout changement souhaité, notamment l'interruption des études. A défaut, il est conscient qu'il est tenu de payer l'écolage de l'année scolaire suivante.

Signature :



Inscription aux cours collectifs (initiation musicale et langage musical)

Formation jeunes années – de 3 à 6 ans

Initiation parent-enfant (3 ans)

Initiation musicale (IM 1^{ère} à 3^e Harnos)

Durée des cours collectifs : 45 min. par semaine (sauf vacances scolaires)

Année Harnos en août prochain :

Lieu de cours souhaité :

Cours/horaire souhaité (*facultatif*) :

Professeur souhaité (*facultatif*) :

*Les horaires sont consultables sur notre site Internet, dès le mois de mai.
Sous réserve de places disponibles ou d'un effectif suffisant.*

Langage musical - de 7 ans à 18 ans (ou plus)

Selon l'article 19 alinéa 1 du règlement des études et des examens du Conservatoire de musique neuchâtelois, **les cours de langage musical sont obligatoires** pour le cursus école de musique, dès l'âge de 7 ans (à l'exception des élèves inscrits au Cursus adultes). Renseignements sur notre site Internet ou auprès de nos secrétariats dès le mois de mai.

Année Harnos en août prochain :

Lieu de cours souhaité :

Cours/horaire souhaité (*facultatif*) :

Professeur souhaité (*facultatif*) :

*Les horaires sont consultables sur notre site Internet, dès le mois de mai.
Sous réserve de places disponibles ou d'un effectif suffisant.*

NB : s'il existe déjà une inscription à un cours individuel, l'inscription au langage musical peut se faire par téléphone lors de l'accueil d'été pour le langage musical, dès la rentrée scolaire d'août (voir horaires et contacts sur notre site internet www.cmne.ch).

Remarque(s) :

.....

.....

.....

.....